

INIT. PRÉS.

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), **le jeudi, trentième jour du mois de mars deux mille dix-sept (30 mars 2017), DIX-HUIT HEURES (18 H)**, à laquelle sont présents:

Monsieur René Goyette, Président et Représentant de la Ville de Trois-Rivières

Monsieur Michel Angers, Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Claude Boulanger, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Monsieur Robert Landry, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

ABSENT

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **René Goyette**, Président et Représentant de la Ville de Trois-Rivières.

Rés.: 2017-03-4669

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2017
5. Approbation des directives et des ordres de changement
6. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
7. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016
8. Dépôt du tableau de la trésorière prévu à l'article 12 de l'entente constitutive de la Régie
9. Demande de services professionnels pour la mise à niveau du système de pompage et de traitement du lixiviat au LET de Saint-Étienne-des-Grès (OS-776)

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

10. Octroi du contrat pour la fourniture des vêtements de travail pour des employés de la Régie (OS-780)
11. Transport et disposition des résidus domestiques dangereux – dépôt des écocentres (OS-784)
12. Fourniture et transport de carburant diesel clair UFTS (ULSD) et d'essence ordinaire (OS-785)
13. Tractage de remorques-citernes de boues de fosses septiques (OS-789)
14. Services d'analyse de la dispersion et de la qualité de l'air au lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès (OS-790)
15. Fourniture d'une camionnette utilitaire neuve (OS-791-1)
16. Tractage de remorques à plancher mobile pour les écocentres de la RGMRM (OS-792)
17. Demande de modification du certificat d'autorisation pour les débits de rejet du traitement des eaux de Champlain – Autorisation de signature
18. Autorisation de signature d'un contrat de services avec Récupération Mauricie
19. Autres sujets
 - Cession à Les Serres Savoura St-Étienne Inc. de deux autorisations de puits d'alimentation en eau potable liées à un complexe de serres
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-03-4670

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
16 FÉVRIER 2017**

Il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 16 février 2017.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2017-03-4671

**APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE
CHANGEMENT**

Il est proposé par **MONSIEUR MICHEL ANGERS**, Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-03-4672

CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois de mars 2017, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, greffier.

Adoptée à l'unanimité

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU
VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE
31 DÉCEMBRE 2016**

La trésorière dépose le rapport financier de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2016 ainsi que le rapport du vérificateur.

**DÉPÔT DU TABLEAU DE LA TRÉSORIÈRE PRÉVU À
L'ARTICLE 12 DE L'ENTENTE CONSTITUTIVE DE LA
RÉGIE**

La trésorière dépose, conformément à l'article 12 de l'entente constitutive de la Régie, un tableau de répartition lié à la population des membres de la Régie. La source de ce tableau est le décret 1099-2016 publié dans la Gazette officielle du Québec le 28 décembre 2016.

Pas de résolution
2017-03-4673

Rés.: 2017-03-4674

**DEMANDE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA
MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE POMPAGE ET DE
TRAITEMENT DU LIXIVIAT AU LET DE SAINT-ÉTIENNE-
DES-GRÈS (OS-776)**

ATTENDU qu'il est nécessaire de déterminer la façon de modifier et d'aménager le système de pompage des eaux de lixiviat du lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Étienne-des-Grès afin de le rendre conforme aux exigences du certificat d'autorisation pour la modification de la configuration des cellules d'enfouissement émis le 30 septembre 2016;

ATTENDU que cette détermination nécessitera une ingénierie préliminaire puis une ingénierie de détail;

ATTENDU que cette détermination entrainera ensuite des travaux de construction qui nécessiteront de la surveillance de bureau et de la surveillance de chantier en matière de mécanique de bâtiment, de structure, d'architecture, d'électricité, d'automatisation ainsi qu'en matière de génie civil;

ATTENDU que les soumissionnaires ont obtenu les pointages suivants suite à l'application, par le comité de sélection, du système de pondération et d'évaluation des offres prévu au devis :

Soumissionnaire	Pointage intérimaire	Pointage final après application de la formule	Rang
Stantec Expert Conseil Itée	79.95	6.28	2
Consultants Mesar inc.	73.33	8.11	1
Pluritec Itée	75.25	5.51	3

ATTENDU que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (\$) (taxes en sus)
Stantec Expert Conseil Itée	206 900.13 \$
Consultants Mesar inc.	151 994.00 \$
Pluritec Itée	227 175.00 \$

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR MICHEL ANGERS**, Représentant de la Ville de Shawinigan, et résolu d'octroyer le contrat OS-776 lié à la demande de services professionnels pour la mise à niveau du système de pompage et de traitement du lixiviat au LET de Saint-Étienne-des-Grès à Consultants Mesar inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-03-4675

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES
VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR DES EMPLOYÉS DE LA
RÉGIE (OS-780)**

ATTENDU les prix soumis suite au processus d'appel d'offres sur invitation pour la fourniture des vêtements de travail pour des employés de la Régie;

Entreprises	Conformité de la soumission	Montant pour l'adjudication conformément au paragraphe (p) de l'article 4 du devis (taxes en sus)		
		Vêtements (A)	Équipements de sécurité (B)	Vêtements et équipements de sécurité (A + B)
SPI Trois-Rivières	-	-	-	-
Broderie Design inc.	Oui	68 188.26 \$	6 818.40 \$	75 006.66 \$
Go Sport Shawinigan 7806604 Canada inc.	Oui	76 116.45 \$	6 895.80 \$	83 012.25 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-780, pour la *fourniture des vêtements de travail pour des employés de la Régie*, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Broderie Design inc., selon les quantités réelles fournies et selon les conditions prévues au devis.

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Ce contrat est d'une durée de trois ans avec un prix fixe pour l'année 2018 et l'année 2019. Le conseil pourra ensuite se prononcer sur la possibilité de prolonger ce contrat de deux années supplémentaires à raison d'une augmentation de 10 % en 2020 et 5 % en 2021, et ce, sans excéder un montant global de 100 000 \$ (taxes incluses).

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-03-4676

**TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS
DOMESTIQUES DANGEREUX – DÉPÔT DES ÉCOCENTRES
(OS-784)**

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie désire poursuivre les activités de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD);

ATTENDU que le transport et la disposition de ces résidus doivent être effectués par des entreprises spécialisées;

ATTENDU les prix soumis suite au processus d'appel d'offres public :

Soumissionnaires	Prix global annuel selon les quantités estimées pour l'octroi du contrat (taxes en sus)		
	Option A (1 an) possibilité prolongation 1 an supplémentaire	Option B (3 ans) possibilité prolongation 1 an supplémentaire	Option C (5 ans)
Terrapure Environnement	161 936.10 \$	165 079.10 \$	166 939.95 \$
Veolia	119 385.78 \$	120 577.96 \$	122 381.55 \$
Solva-Rec Environnement	132 160.00 \$	144 255.00 \$	144 255.00 \$
Chemtech Environnement inc.	146 281.70 \$	151 697.15 \$	157 819.20 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-784, pour le transport et la disposition des résidus domestiques dangereux, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Veolia, selon l'option C, pour une durée de 5 ans, et selon le(s) prix unitaire(s) déposé(s) dans sa soumission (taxes en sus) ainsi que selon les autres termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-03-4677

**FOURNITURE ET TRANSPORT DE CARBURANT DIESEL
CLAIR UFTS (ULSD) ET D'ESSENCE ORDINAIRE (OS-785)**

ATTENDU la nécessité de procéder à un appel d'offres pour la fourniture d'essence et de diesel nécessaire à toute la machinerie lourde de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie et de l'écocentre de Trois-Rivières est (Sainte-Marthe-du-Cap), notamment, mais non limitativement aux camions lui appartenant;

ATTENDU les prix soumis suite au processus d'appel d'offres public :

Entreprises	Facteur de majoration (\$/litre)			Prix cumulé total annuel pour l'octroi du contrat (taxes en sus)
	Diesel		Essence	
	LET Saint-Étienne	Écocentre TR (Cap)	LET Saint-Étienne	
Pétroles Deshaies, div. de chauffage P.Gosselin (Filgo Énergie)	-0.0085	0.0100	0.0100	302 116.50 \$
9225-4002 Québec inc. (Desroches, Groupe pétrolier)	-0.0200	-0.0200	0.0220	297 349.00 \$
Le Groupe Harnois inc.	-0.0226	0.0554	0.0364	297 056.40 \$

ATTENDU la recommandation de l'administration;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR MICHEL ANGERS**, Représentant de la Ville de Shawinigan, et résolu d'octroyer le contrat OS-785 pour la fourniture et le transport de carburant diesel clair UFTS (ULSD) et d'essence ordinaire, pour une période de cinq (5) ans, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Le Groupe Harnois inc.

Le contrat est accordé sur la base des prix unitaires établis en fonction du taux de majoration tel que stipulé au devis, et le coût total du contrat sera en fonction des quantités réelles livrées.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-03-4678

**TRACTAGE DE REMORQUES-CITERNES DE BOUES DE
FOSES SEPTIQUES (OS-789)**

ATTENDU que la Régie utilise des citernes afin de réduire les coûts d'opération du service de vidange des boues de fosses septiques ;

ATTENDU que la Régie est propriétaire desdites citernes ;

ATTENDU les soumissions déposées suite à l'appel d'offres sur invitation :

Entreprises	Taux horaire d'opération (\$)	Taux horaire d'attente (\$)	Prix établi pour l'attribution du contrat (\$) (Tarif horaire d'opération X 830 heures + Tarif horaire d'attente X 470 heures)
Excavations R.M.G. inc.	62.00 \$	28.50 \$	65 560.00 \$
J.Y Martel Transport inc.	60.00 \$	27.50 \$	62 725.00 \$
Thomas Bellemare	64.95 \$	44.28 \$	74 720.10 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat OS-789, pour le tractage de remorques-citernes de boues de fosses septiques, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise J.Y Martel Transport inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-03-4679

SERVICES D'ANALYSE DE LA DISPERSION ET DE LA QUALITÉ DE L'AIR AU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS (OS-790)

ATTENDU l'obtention du nouveau certificat d'autorisation pour la modification de la configuration des cellules d'enfouissement émis le 30 septembre 2016;

ATTENDU que cette modification requiert des activités de réouverture de cellules;

ATTENDU que le dépôt d'un programme de suivi de la qualité de l'air ainsi que sa mise en place et son suivi sont obligatoires;

ATTENDU les soumissions déposées suite à un appel d'offres public;

ATTENDU les pointages suivants obtenus suite à l'application, par le comité de sélection, du système de pondération et d'évaluation des offres prévu au devis :

Soumissionnaire	Pointage intérimaire	Pointage final après application de la formule	Rang
WSP	92.70	8.33	4
Englobe	77.95	11.96	2
Consulair	80.55	13.24	1
SNC-Lavalin GEM-Québec inc.	73.13	11.56	3

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU les prix soumis suite au processus d'appel d'offres:

Soumis-sionnaire	Montant (\$) (taxes en sus)				Montant total (taxes en sus)
	Option A Analyse des chemins préférentiels	Option B Mise en place du suivi en air ambiant (incluant la mise en place de tout système temporaire)	Option C Entretien et rapports spécifiques au suivi H2S – pour l'année 1 (soit du 1 juin 2017 au 31 mai 2018)	Option D Échantillonnage, analyse et rapports – Suivi COV – pour l'année 1 (soit du 1 juin 2017 au 31 mai 2018) - mensuel à 2 stations	
WSP	49 360 \$	76 330 \$	11 880 \$	33 750 \$	171 320 \$
Englobe	22 670 \$	49 550 \$	12 640 \$	22 150 \$	107 010 \$
Consulair	11 655 \$	22 905 \$	43 851 \$	20 219 \$	98 630 \$
SNC-Lavalin GEM-Québec inc.	25 160 \$	26 884 \$	29 780 \$	24 673 \$	106 497 \$

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-790, pour les services d'analyse de la dispersion et de la qualité de l'air au lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès, à Consulair, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-03-4680

FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE UTILITAIRE NEUVE (OS-791-1)

ATTENDU la désuétude de certains véhicules et la nécessité de remplacer graduellement la flotte de camionnette utilitaire pour les besoins de la Régie;

ATTENDU les prix soumis suite au processus d'appel d'offres par invitation :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Trois-Rivières Chevrolet Buick GMC Cadillac	-
Automobile Paillé inc.	38 014.99 \$
Lessard GM	Non-conforme

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU la recommandation de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR MICHEL ANGERS**, Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-791-1 pour la fourniture d'une camionnette utilitaire neuve, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Automobile Paillé inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Il est également résolu d'autoriser le directeur adjoint Opérations et infrastructures à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-03-4681

**TRACTAGE DE REMORQUES À PLANCHER MOBILE POUR
LES ÉCOCENTRES DE LA RGMRM (OS-792)**

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie exploite des écocentres à Trois-Rivières, Shawinigan, Saint-Étienne-des-Grès, Champlain et Louiseville ;

ATTENDU que la Régie est propriétaire de ses remorques ;

ATTENDU les soumissions déposées suite à l'appel d'offres sur invitation :

Entreprises	Écocentres de Sainte-Marthe-du-Cap et Saint-Étienne-des-Grès	
	Option A Transport des matières résiduelles pour une période d'environ un (1) an (finissant en décembre 2017)	Option B Transport des matières résiduelles pour une période d'environ deux (2) ans (finissant en décembre 2018)
J.Y Martel Transport inc.	27 967 \$	54 060 \$
Transport Bellemare inc.	-	-

ATTENDU la règle d'adjudication établie au devis pour l'attribution du contrat ;

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat OS-792, pour le tractage de remorques à plancher mobile pour les écocentres de la RGMRM, au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise J.Y Martel Transport inc., selon l'option B, et selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-03-4682

**DEMANDE DE MODIFICATION DU CERTIFICAT
D'AUTORISATION POUR LES DÉBITS DE REJET DU
TRAITEMENT DES EAUX DE CHAMPLAIN –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser le directeur général à signer une demande de modification du certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques pour les débits de rejet du traitement des eaux de Champlain.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer tout document afférent à cettedite demande.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-03-4683

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE
SERVICES AVEC RÉCUPÉRATION MAURICIE**

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Régie) reçoit des matières recyclables provenant des territoires sous sa juridiction ou de territoires où elle a conclu des ententes avec les corps publics qui y ont juridiction;

ATTENDU que Récupération Mauricie est une société en nom collectif dont les associés sont Groupe RCM inc. et la Régie, détenant respectivement 51 % et 49 % des parts et que Récupération Mauricie est régie par un contrat de société signé daté du 3 février 2004 et que cette société a été constituée aux fins d'exploiter le centre de tri de Saint-Étienne-des-Grès;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a autorisé la Régie à octroyer un contrat de gré à gré à Récupération Mauricie concernant la gestion des opérations du centre de tri situé à Saint-Étienne-des-Grès pour une période de cinq ans, soit du 18 octobre 2016 au 17 octobre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR MICHEL ANGERS**, Représentant de la Ville de Shawinigan, et résolu d'autoriser le président, monsieur René Goyette, et le greffier, monsieur Stéphane Lemire, à signer, pour et au nom de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, un contrat de services pour le traitement et la mise en valeur des matières recyclables issues de la collecte sélective et pour la gestion des opérations du centre de tri situé à Saint-Étienne-des-Grès rétroactif au 18 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-03-4684

**CESSION À LES SERRES SAVOURA ST-ÉTIENNE INC. DE
DEUX AUTORISATIONS DE PUIITS D'ALIMENTATION EN
EAU POTABLE LIÉES À UN COMPLEXE DE SERRES**

ATTENDU la servitude d'aqueduc et de puisage d'eau prévue à l'emphytéose inscrite au registre foncier le 22 janvier 2007 sous le numéro 13 950 261;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la cession à Les Serres Savoura St-Étienne Inc. de deux autorisations de puits d'alimentation en eau potable liées à un complexe de serres puisque ladite servitude d'aqueduc et de puisage d'eau mentionnée ci-haut appartient à cette entreprise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR MICHEL ANGERS**, Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'autoriser la cession à l'entreprise Les Serres Savoura St-Étienne Inc. de l'autorisation de puits d'alimentation en eau potable numéro 7314-04-01-51090-04/ 400 452 858 datée du 17 décembre 2007 ainsi que de l'autorisation de puits d'alimentation en eau potable numéro 7314-04-01-51090-03/ 400 352 462 datée du 29 juin 2007.

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général ou le greffier ou le directeur Opérations et infrastructures à signer tout document afférent à cette cession.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-03-4685

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu de lever l'assemblée à dix-huit heures cinq minutes (18 h 05).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRETARE